



Cher ou chère camarade,

Comme tu as pu le constater, un message de l'intersyndicale est parti hier de la boîte de Solidaires à l'attention de tous les agents de la DGFIP. Il contient le lien pour se connecter à la HMI (heure mensuelle d'information) à distance prévue jeudi 8 avril à 14 h 30 au cours de laquelle, les 4 secrétaires généraux des syndicats représentatifs à la DGFIP vont s'adresser à l'ensemble des personnels qui se connecteront.

Si tu souhaites y participer, tu pourras te connecter via ton matériel personnel (smartphone ou tablette) en cliquant sur ce [lien](https://www.youtube.com/watch?v=RjszNbHRs4o) ou en copiant l'adresse suivante dans ton navigateur <https://www.youtube.com/watch?v=RjszNbHRs4o>

La situation sanitaire et dans les services a conduit les syndicats nationaux à imaginer cette manière différente de s'adresser aux personnels. Les sujets sont nombreux et il est urgent que nous puissions échanger.

La crise sanitaire n'explique pas tout et l'administration met à profit les difficultés de réunions pour avancer à marche forcée sur les réformes dans un contexte difficile où la charge de travail augmente. Pire, elle ne semble pas envisager d'activer le PCA (plan de continuation d'activité) et considère que les personnels peuvent télétravailler avec leurs enfants à la maison qui suivent les cours à distance. De même, ici où là, les foyers de contamination se multiplient dans les services sans que l'administration n'envisage ni fermeture ni désinfection générale des locaux.

Dans la mesure où l'administration n'a pas souhaité nous ouvrir un flux, invoquant soit les difficultés techniques soit la nécessaire continuité du service, nous avons recherché et trouvé une autre solution via une chaîne Youtube.

C'est la raison pour laquelle, tu ne peux te connecter qu'avec ton matériel personnel.

De même, nous avons demandé aux sections départementales de déposer des demandes de HMI locales, la demande nationale nous ayant été refusée par la Direction Générale. Certaines directions ont accepté, d'autres non probablement sur consignes de la Direction Générale.

L'acharnement que met l'administration à empêcher les personnels de se connecter à cette réunion à distance en dit très long.

Pour information, la HMI est un droit de l'agent à l'information syndicale, pas un droit pour les organisations syndicales. Participer à cette réunion constitue au final le moyen de réaffirmer son droit individuel à l'information. C'est peut-être le moment de faire comprendre individuellement et collectivement à l'administration que la démarche consistant à tout exiger des personnels a assez duré.

J'espère que tu participeras à cet échange. À demain.

Hélène FAUVEL

Secrétaire générale **F.O.- DGFIP**